**Qu’est-ce que le trouble de traitement auditif?**

Le trouble de traitement auditif (TTA) est l’incapacité à interpréter les informations auditives. Nos oreilles détectent les sons, mais c’est le cerveau qui permet d’interpréter leur sens. En général, une personne atteinte d’un trouble de traitement auditif entend normalement, mais le cerveau a du mal à donner du sens aux paroles humaines et à d’autres sons.

**Quels sont les symptômes d’un TTA?**

* Difficulté à prêter attention aux sons et/ou à différencier les sons
* Difficulté à rappeler et/ou à reconnaître les sons
* Difficulté à comprendre des informations auditives. La personne peut mettre plus de temps à traiter les informations.
* Difficulté à entendre s’il y a trop de bruit de fond
* Difficulté à suivre les conversations
* Difficulté à suivre des directives verbales qui comprennent de nombreuses étapes (directives complexes)
* Troubles du développement de la parole et/ou du langage
* Difficulté sur le plan de l’orthographe, de la lecture et/ou de l’écriture
* Attention facilement divertie ou difficulté à se concentrer
* Faibles habiletés d’écoute et/ou tendance à se fatiguer après une longue période d’écoute
* Rendement scolaire qui ne correspond pas au potentiel d’apprentissage
* Rendement amélioré dans des situations de personne à personne

**Qui devrait subir un test de dépistage TTA?**

* Toute personne **âgée de plus de sept ans** qui présente une combinaison de ces symptômes et dont le potentiel intellectuel semble se situer dans les limites normales
* Toute personne présentant ces symptômes sans diagnostic récent pour les expliquer (par ex. trouble du spectre de l'autisme, retard global du développement, etc.)
* Toute personne n’ayant pas reçu un diagnostic d’une perte auditive permanente

**Qui peut recommander une personne pour un test de dépistage TTA?**

* Professionnels des soins de santé (médecins, orthophonistes, psychologues, etc.)
* Professionnels de l’enseignement (enseignants, enseignants-ressources, etc.)
* Parents/soignants (non offert par tous les centres d’audiologie)

**Que faire pour recommander une personne pour un test de dépistage TTA?**

Faites parvenir au Service d’audiologie une recommandation ordinaire pour un test de dépistage TTA. Un rendez-vous sera fixé pour une évaluation de l’audition et un test de dépistage TTA. Si une évaluation complète pour le TTA est indiquée, le rendez-vous sera fixé par le Service d’audiologie.